

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240311-202400700000000-DE



DELIBERATION N°2024-007

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 29 Février 2024 s'est réuni le **lundi 11 mars 2024** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BAUDOIN François, M. BLET André, Mme BONHOMME Savanna, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. ISABELLE Gilles, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone, M. ROUTIER Nicolas,

POUVOIR :

M. POISSONNIERE Eric donne pouvoir à M. DE BELLAIGUE Antoine

M. OBLIN Jean donne pouvoir à M. CAPPELLEN Guy

ABSENTS - EXCUSES :

M. BERRIER Gilbert, M. DAVID Karl, Mme DOS SANTOS Catherine, Mme LECOINTRE Camille, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. PAIN Daniel, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Madame RENOUF a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240311-20240070000000-DE



DELIBERATION N°2024-007

**OBJET : FIN DU ZONAGE SUR LES COMMUNES D'ISIGNY SUR MER ET
GRANDCAMP-MAISY**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16/12/2019 actualisant le périmètre de compétence

Vu la délibération n°2017-027 acceptant l'intégration du SIROM de Port en Bessin

Vu la délibération n°2019-013 pour l'adhésion des communes issues du SIDOM de Creully

Vu la délibération n°2019-014 pour l'adhésion des deux communes issues de Bayeux Intercom

Vu la délibération n°2020-005 instaurant la TEOM et zonage de 6 nouvelles communes

Considérant que la mise en œuvre de la tarification incitative impliquera un nouveau schéma de collecte sur le territoire de COLLECTEA à compter du 01/01/2025

Considérant que le zonage actuel se répartit en 3 zones :

- Zone 1 : Isigny sur mer bourg
- Zone 2 : Grandcamp Maisy
- Zone 3 : Autres communes

Par conséquent, il sera demandé de mettre fin au zonage actuellement établi sur Isigny-sur-Mer bourg et Grandcamp-Maisy

Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président :

- 1/ de mettre fin dès 2024, au zonage établi pour Isigny-sur-Mer et Grandcamp-Maisy
- 2/ d'effectuer toutes les démarches administratives afférente

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Frédéric RENAUD,
Président**

